

# PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## CAPTAGE DES POUSSIÈRES DE BOIS SUR PONCEUSE



### BOIS N° 1



### Machine

Ponceuse horizontale à bande étroite (marque « SOCOMEX » équipée d'une bande de largeur 150 mm)

### Capteur

INRS / caisson mobile aspirant

### Origine

CD « Dispositifs de captage de poussières sur machines à bois », 2007. Cette installation a nécessité de rehausser la table de la machine pour compenser la hauteur entre la bande et le caisson aspirant.

### Résultats *dates de la mesure : 10 et 23/09/2009*

- **Caractéristiques aérauliques de l'essai**

Dans le conduit de Ø 120 mm relié au caisson, la vitesse d'air est de 18 m/s (débit de 732 m<sup>3</sup>/h). La vitesse dans les deux bouches latérales est de 20 m/s (814 m<sup>3</sup>/h). Il a été montré qu'une vitesse plus grande (30 m/s) dans les bouches latérales n'amène pas une diminution de l'empoussièremment.

- **Indice d'assainissement <sup>(1)</sup>**  
0,96

- **Exposition aux poussières <sup>(2)</sup>**  
0,5 mg/m<sup>3</sup>

### Fournisseur du capteur <sup>(3)</sup>

Établissements Michel Benoît-78 rue Alsace Lorraine  
94100 Saint-Maur-des-Fossés Tél. 01 48 83 55 14

### Prix indicatif

2000 € HT (capteur + pose)

### Remarques

- **Type de matériau usiné**  
Contreplaqué

- **Type d'installation de ventilation**

Installation de débit d'extraction global 6 000 m<sup>3</sup>/h, sans recyclage, destinée à un parc de 7 machines.

- **Activité de l'atelier**

Seule cette machine était en fonctionnement le jour de l'essai

#### Notes :

(1) Décrit par la norme NF EN 1093-11, l'indice d'assainissement permet de comparer les performances de dispositifs de captage sur une machine donnée. Les concentrations nécessaires à la détermination de cet indice ne doivent en aucun cas être utilisés en absolu pour une estimation de l'exposition au poste.

(2) Les travaux exposant aux poussières de bois figurent sur la liste des procédés cancérogènes. Des mesures de prévention particulières sont donc applicables aux travailleurs exposés à ces poussières. Dans ce cadre, le code du travail fixe une Valeur Limite d'Exposition Professionnelle de 1 mg/m<sup>3</sup>. Le respect de cette VLEP doit être vérifié annuellement. Cette VLEP est toutefois à considérer comme un objectif minimal de prévention, l'exposition des travailleurs devant être réduite au niveau le plus bas techniquement possible. Il est donc indispensable de capter le plus efficacement possible les poussières émises par les machines.

(3) Cette entreprise est citée à titre indicatif, elle a réalisé et installé de manière satisfaisante ce capteur dans l'entreprise où les tests ont eu lieu. Si d'autres fournisseurs souhaitent s'inscrire sur cette liste prendre contact avec le laboratoire de toxicologie industrielle de la CRAMIF.  
Tél. : 01 40 05 37 21 - [ltx.prevention@cramif.cnamts.fr](mailto:ltx.prevention@cramif.cnamts.fr)